

finie, il ajoute au moins la consolation bien touchante de voir ici ses vrais ministres agréer mes hommages.

Non, Messieurs, ces principes sacrés à qui nous devons la stabilité des trônes, la liberté des peuples et le bonheur d'avoir des Bourbons pour maîtres, n'auroient jamais pu se perdre et s'oublier dans le sein d'une ville qui s'est volontairement soumise à la domination de nos souverains.

Je me plais à penser et à croire que si ma patrie, par sa prompte obéissance aux volontés momentanées du feu Roy, a donné un nouveau témoignage de sa fidélité dans une circonstance difficile, elle n'en a pas moins désiré le rétablissement de l'ordre et le retour naturel aux lois sages qui formeront toujours la constitution de l'État.

Oui, Messieurs, tous nos concitoyens attendoient dans le respect et le silence l'heureux changement que la nation auroit dû à *Louis-le-Bien-Aimé*, si la mort n'eût abrégé les jours de ce monarque chéri.

Nous recevons cet avantage inestimable des mains de son auguste petit-fils. A peine monté sur le trône de Clovis, tous ses jours ont été marqués par des bienfaits. Mais le plus grand de tous est celui dont nous jouissons en ce moment, puisqu'il plaît à Sa Majesté de nous assurer elle-même que son intention sera toujours de régner par l'esprit de conseil et de raison, suivant la forme et les lois sagement établies dans le royaume.

Quelle félicité sera comparable à celle que nous promettent de telles dispositions, sous l'empire d'un monarque dont le génie prématuré et les vertus éclatantes font l'admiration de ses sujets et l'étonnement de l'Europe! Non, l'univers n'offrira jamais de spectacle plus ravissant que le règne glorieux de Louis-Auguste, les délices de la France, partageant son trône avec une reine qui embelliroit toutes les couronnes.